

Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive*

JEAN-MARIE BEAUVAIS ET JEAN-YVES LAUTRIDOU

Les pénuries et tensions hydriques records de 2022 ont mis au cœur de l'actualité la nécessaire préservation de notre ressource en eau. Ces manifestations du dérèglement climatique font peser un risque croissant de conflits d'usage entre l'agriculture, les ménages et les industries.

C'est pourquoi, dans le cadre de la planification écologique, le gouvernement a lancé au printemps 2023 le « plan Eau » dont l'un des objectifs est de réduire de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. C'est dans ce contexte que la Première ministre a saisi le CESE d'une mission sur « les évolutions nécessaires pour faire des recommandations sur la tarification progressive de l'eau ».

Un modèle tarifaire à adapter et à compléter

Le CESE analyse les premiers enseignements des diverses expérimentations de la tarification progressive de l'eau instaurées par la loi Brottes, ainsi que les conditions et les freins dans sa mise en œuvre. Cet état des lieux couvre les spécificités des différents usages domestiques et non domestiques, soulignant l'insuffisance des données statistiques disponibles. Les expérimentations menées en collectivités aux caractéristiques variées (Agglomération dunkerquoise, Métropole de Montpellier, Le Sequestre, Libourne, Muret...) montrent que la mise en œuvre de la tarification progressive est complexe en l'absence de compteurs d'eau individuels. Son efficacité pour réduire la consommation d'eau n'est pas prouvée même si les actions de sensibilisation et d'information se révèlent très efficaces. Enfin, cette tarification progressive peut être injuste notamment pour les familles nombreuses consommant davantage qu'un ménage-type de 2,2 personnes (qui sert de repère à la définition des tranches tarifaires par volume consommé).

Alors que les enjeux environnementaux actuels dépassent la tarification des services de l'eau potable, le CESE réinterroge le principe de « l'eau paie l'eau » en alertant sur la fin d'une eau « bon marché » à court ou moyen terme.



148
litres

d'eau potable par jour par Français, consommation moyenne

Source : ministère de la transition écologique sur données de la Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) pour la France métropolitaine et la Corse



Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive

AVIS

- **Consolider les données du système d'information Sispea (Système d'information sur les services de l'eau et de l'assainissement)** pour connaître de façon détaillée la consommation des abonnés (particuliers, professionnels, services publics...) et pour tenir compte des différentes parties prenantes dans la construction des politiques publiques
- **Anticiper l'inéluctable augmentation des tarifs des services de l'eau potable** avec le lancement d'une étude prospective, sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique, pour évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de cette hausse
- **Élaborer un simulateur de tarification de l'eau** à destination des collectivités et permettant d'évaluer l'impact des différents modèles de tarification sur l'équilibre financier de l'autorité organisatrice, sur le budget des consommateurs, mais également d'estimer la baisse de consommation attendue
- **Permettre à chaque usager de disposer d'un compteur individuel** pour responsabiliser les consommateurs en incitant à la sobriété (mesures financières, actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers, coordination des syndicats de copropriétés, services publics de l'eau et de l'assainissement, opérateurs privés)
- **Supprimer la tarification dégressive à l'horizon 2030** en accompagnant -techniquement et financièrement professionnels ou services publics vers plus de sobriété pendant la phase de transition
- **Mieux réguler les autorisations de forage** en révisant le cadre réglementaire (consultation écrite pour avis de la collectivité)
- **Promouvoir la mise en place d'une tarification saisonnière** dans l'ensemble des communes où l'équilibre entre la ressource et la consommation d'eau est menacé de façon saisonnière (y compris dans celles sans activité touristique) comme le permet la loi LEMA de 2006
- **Assurer l'accompagnement social des usagers fragiles, dissocié de la tarification** avec une aide directe des collectivités pour le paiement de la facture d'eau (sous conditions de ressources, quel que soit le type de tarification ou la taille de l'organisme chargé de la distribution)
- **Déployer des démarches de sobriété au sein des entreprises** En complément des démarches de communications et de sensibilisations prévues dans le plan eau co-construire des démarches de sobriété et de lutte contre le gaspillage au sein des entreprises

LES RAPPORTEURS

Jean-Marie Beauvais

jean-marie.beauvais@lecese.fr • 01 44 43 64 08

Économiste retraité, Jean-Marie Beauvais représente la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) au sein du groupe Environnement et Nature du CESE. Il est vice-président de la commission Économie et finances du CESE.

Jean-Yves Lautridou

jean-yves.lautridou@lecese.fr • 01 44 43 64 07

Jean-Yves Lautridou représente la Fédération Communication Conseil Culture (F3C) au sein du groupe CFDT du CESE. Il siège aux commissions Économie et finances, Affaires européennes et internationales, à la délégation aux Outre-mer et a participé aux commissions temporaires « Cannabis » et « Fin de vie » du CESE.